

Communiqué

26 mai 2015

Relations entre l'Eglise et l'Etat: le rapport d'experts constitue une bonne base de discussion

De l'avis du Synode des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure, le rapport «Ecoplan / Ad!vocate» sur le relations entre l'Eglise et l'Etat dans le canton de Berne représente une bonne base pour les négociations à venir. Le Parlement de l'Eglise appelle le Grand Conseil à ne pas céder à la tentation d'aborder les relations entre l'Eglise et l'Etat sous le seul angle financier et juridique, mais plutôt de chercher à les développer en tenant compte des prestations qu'apportent les Eglises dans la société dans un esprit de respect réciproque et sur la base d'une compréhension appropriée des dimensions culturelle et sociale de l'Etat moderne.

Le Synode des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure a consacré la matinée de sa première journée de session à la prise de connaissance du rapport d'experts «Ecoplan / Ad!vocate» sur les relations entre l'Eglise et l'Etat dans le canton de Berne. Dans le cadre de son droit de consultation et de préavis qui lui est garanti par la Constitution cantonale (cf. Art. 122, 3), le parlement de l'Eglise a déterminé sa position à l'attention du Grand Conseil qui débattra de de ce dossier lors de sa session de septembre.

A l'issue d'un débat nourri au cours duquel différents amendements ont été adoptés, les neufs points de la position du Synode ont été approuvés au vote final sans opposition. Le Parlement a constaté en introduction que le rapport représentait un fondement adéquat permettant de développer les relations entre l'Eglise et l'Etat en dépit des quelques erreurs, lacunes ou imprécisions qu'il contient. Les députées et députés au Synode sont convaincus que la foi chrétienne et les valeurs qu'elle porte en elle ont une importance pour la population. Et une approche qui se limiterait aux seules dimensions monétaires et juridiques serait pas trop réductrice de la réalité de l'action des Eglises pour le canton. Car les Eglises – comme l'affirme le rapport sans ambiguïté – dispensent bien plus que ce qu'elles coûtent. Pour la collectivité, le "retour sur investissement" est donc élevé. Les liens entre l'Eglise et l'Etat doivent pour cette raison évoluer dans un contexte de respect réciproque et sur la base d'une compréhension appropriée des dimensions culturelle et sociale de l'Etat moderne. Les députées et députés au Synode accordent une attention particulière aux apports de l'Eglise en tant que Service public notamment dans les régions périphériques, pour une meilleure compréhension entre agglomérations et régions rurales et en faveur de la cohésion sociale. Le Synode estime que le rapport d'experts prend trop peu en compte.

Le Synode poursuivra les débats sur les relations entre l'Eglise et l'Etat lors de sa deuxième journée de session (préavis et proposition sur la Position du Conseil exécutif, soit le mercredi 27 mai 2015, à partir de 10.30 environ).

L'après-midi de la première journée de la session, les députées et députés au Synode sont entrés dans le processus d'élaboration de la Vision «Eglise 21». Les travaux ont été menés dans le cadre de groupes de travail décentralisés.